

cation, les statuts provinciaux et diocésains, feront aussi l'objet de nos études.

Et alors, répondant fidèlement au vœu de la Sainte Eglise, exprimé par cette prière dans l'ordination des prêtres : *ut in lege Domini die et nocte meditantes, quod legerint credant, quod crediderint doceant*, nous serons tous des pasteurs zélés et fidèles et nous mériterons, par le travail et la piété, l'éloge que Notre Seigneur Jésus-Christ a fait de son saint Précurseur, quand il a dit de lui : Il a été une lumière ardente par sa charité et éclatante par sa science : *Ille erat lucerna ardens et lu-*  
*cens*, (JEAN, V, 35)..

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, ordonné, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Les *Conférences Ecclésiastiques* sont établies et tous les prêtres du Clergé séculier sont tenus d'y prendre part suivant les ordonnances que Nous faisons aujourd'hui et que Nous ou nos successeurs pourront faire plus tard ;

2o. Nous mettons les Conférences sous le Patronage de St. Thomas d'Aquin et de St. Alphonse de Liguori ;

3o. Pour permettre aux prêtres d'assister plus commodément aux conférences, le diocèse d'Ottawa est divisé en sept arrondissements dont chacun est formé des paroisses ou missions dont les noms suivent :

I. Arrondissement : Notre-Dame d'Ottawa, St Anne, St. Jean-Baptiste, South Gloucester, Embrun, Notre-Dame de Lourdes, Orléans, Clarence-Creek, Massham-Mills, Wright, Bouchette ;